

MARSA MAROC

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION
AU PORT DE CASABLANCA**

AVIS DE VENTE N° 63/DEPC/2018

Le **Jeudi 09 Août 2018 à 09H30'**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres N° **63/DEPC/2018** ayant pour objet :

« **La vente des toners et consommables bureautiques usés appartenant à la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca** »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège du Département des Achats de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca, sise Entrée n°3 du port de Casablanca,

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à **85,00 DH (quatre vingt cinq dirhams)** à verser par chèque au Département Finances et Comptabilité contre reçu de versement.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5 000,00 DH (Cinq milles Dirhams).

Il est prévu une visite des lieux **le Jeudi 26 Juillet 2018 à 10H00**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de Marsa Maroc à l'adresse citée ci-dessus ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Marsa Maroc à l'adresse citée ci-dessus ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Le dossier présenté par chaque concurrent sera remis, sous pli fermé et cacheté, portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent
- L'objet de l'appel d'offres
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis

Ce pli contient deux enveloppes :

1- Une comprenant le dossier administratif suivant :

- a) La déclaration sur l'honneur
- b) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- c) Le CPS paraphé sur toutes les pages et signé sur la dernière page avec la mention « lu et approuvé »
- d) Toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres.

2-Et l'autre comprenant l'offre financière du concurrent :

- a) L'acte d'engagement
- b) le bordereau des prix détail estimatif.